



LE PAYS HORLOGER

PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux - 16 Rue des Dolines -
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du jeudi 06 septembre 2018 à Noël-Cerneux

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Maryse Mainier, Dominique Mollier.
- Messieurs Jean-Marie Binétruy, Cédric Bôle, Jean-Pierre Frigo, Patrick Laithier, Samuel Houser, Denis Leroux, Roland Martin, Anthony Mérique, Paul Moureaux, Serge Orny, Bruno Todeschini, Pierre Vaufrey, Pierre Vuillemin, Pierre-Jean Wycart.

Absents excusés :

- Mesdames Nathalie Pepe-Aubry, Catherine Rognon, Christelle Vuillemin.
- Messieurs Patrick Bertin, Serge Cagnon, Fabien Cartier, Régis Ligier, Denis Nappez, Gilles Robert.

Monsieur Anthony Mérique a été élu secrétaire.

Madame Catherine Rognon donne procuration à Madame Dominique Mollier.
Madame Christelle Vuillemin donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Frigo.
Monsieur Denis Nappez donne procuration à Monsieur Samuel Houser.
Monsieur Gilles Robert donne procuration à Madame Maryse Mainier.

Observateurs :

- Représentants communes associées au projet de PNR : Messieurs François Cucherousset, Jacques De Gribaldi. (Excusés : Messieurs Charles Schelle, Anthony Cuenot)
- Monsieur Serge Guinchard, Maire de Noël-Cerneux et Marc Simon, Adjoint
- Mesdames Marie-Laure Carette et Sylvie Personeni.
- Monsieur Yannick Nancy.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie Monsieur Serge Guinchard pour son accueil au sein de la commune de Noël-Cerneux.

Monsieur le Président soumet au vote le compte-rendu de la séance précédente.

Le comité valide le compte-rendu de la séance précédente : 05 Juillet 2018.

Approbation à l'unanimité.

➤ PREPARATION DES VISITES CNPN ET FEDERATION DES PNR

Cf. pochettes

M le Président présente le programme des visites. Ce programme a été conçu pour aborder les principaux enjeux de la charte et pour montrer aux rapporteurs des secteurs du PNR qui n'avaient pas été visités lors des précédentes visites.

Les équipes du Pays reprennent contact avec l'ensemble des intervenants pour préciser le thème de leurs interventions.

M le Président rappelle également les prochaines étapes de la démarche.

➤ DELEGATION AU CONGRES DES PNR

Le congrès des PNR aura lieu du 10 au 12 octobre 2018 à Saint-Etienne.

Le Pays Horloger mandate Jean-Pierre Frigo, Denis Leroux, Régis Ligier, Gilles Robert pour le représenter. Ils seront accompagnés par les agents du PETR suivants : Marie-Laure Carette, Maxime Delavelle et Yannick Nancy.

Leurs frais de déplacement et d'inscriptions seront pris en charge par le Pays Horloger.

Approbation à l'unanimité

➤ DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2018

Ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain comité.

➤ ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS

LE PRESIDENT EXPOSE :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2018.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics ;

- DECIDE d'accepter la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

- taux : 5,95% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

- taux : 1,10 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

- PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la collectivité / établissement public.

- AUTORISE

- Son Président à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats)
- Son Président à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs
- le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Approbation à l'unanimité

➤ PRET RELAIS : CHOIX D'UNE OFFRE

Monsieur le Président informe le comité que plusieurs banques ont été sollicitées pour une offre de prêt relais.

Ce prêt relais est nécessaire dans l'attente des subventions notamment celles concernant le projet de covoiturage qui peuvent être versées 18 mois après la demande.

	BANQUE POPULAIRE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL
Montant	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Durée	2 ans	2 ans	3 ans
Taux	fixe : 0.50 %	euribor 3 mois : 0.479 % (index + marge de 0.80 %)	fixe : 0.50 %
Appel de fonds	en totalité dans les 12 mois suivant la signature du contrat ou partiel (12.00 % du montant du crédit dans les 4 mois qui suivent la signature du contrat)	Total ou en fraction dans un délai de 12 mois maxi Pas de tirage possible après un remboursement anticipé	minimum de 10 % débloqué avant le 31/10/18 puis en totalité ou en fractions
Remboursements	au minimum 15 000 €	au gré de la collectivité	au gré de la collectivité
Frais de dossier	néant	300 € soit 0.15 %	0.10 % du montant soit 200 €
Commission de non utilisation	néant	néant	néant

Le comité décide de retenir l'offre de la Banque Populaire.

Approbation à l'unanimité

➤ FINANCEMENT DU SITE INTERNET TOURISTIQUE

Le 23 juillet dernier une demande de subvention pour l'implantation d'écrans numériques à destination des touristes dans des lieux stratégiques du territoire dépourvus de bureau d'information touristique et pour la refonte du site internet du nouvel office de tourisme du Pays Horloger a été déposée.

Après instruction les services de la région ont fait savoir que les écrans pouvaient bien être subventionnés par la Région mais pas le site internet car il ne faisait pas partie du projet du pôle métropolitain Centre Franche Comté.

Cependant la refonte du site internet du Pays Horloger s'inscrit bien dans l'inter-territorialité voulue par le pôle métropolitain centre Franche-Comté. Au-delà des informations propres au territoire, ce nouveau site Internet prendra en compte le « dispositif Echappées » fondé sur les sites internet des offices de tourisme qui à partir d'une carte interactive permettra de diffuser une information évolutive en fonction des circonstances sur une sélection de lieux ou d'évènements des différents territoires du pôle. Le projet de réseau d'information touristique du Centre Franche-Comté a un double objectif: développer l'information réciproque entre offices du tourisme du Centre Franche-Comté pour donner à voir aux touristes une offre plus large et diversifiée tout en diffusant cette information dans des lieux pertinents, sur des supports renouvelés. Ce projet permettra d'expérimenter à un niveau interterritorial le réseau d'information dynamique. Sur la base de cet exposé une demande de révision de leur position a été adressée au Conseil Régional.

Dans l'hypothèse où cette demande serait acceptée, le plan de financement demeurerait celui qui a été adopté lors du comité syndical du 14 mai 2018.

Dans le cas contraire le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	36 000.00
ECRANS	8 000.00
SITE INTERNET	28 000.00
Recettes	36 000.00
FNADT 35% de 36 000€	12 600.00
REGION 40% de 8 000€	3 200.00
FONDS PROPRES au lieu de 10 800.00	20 200.00

Approbation à l'unanimité

➤ DIVERS

- **Réunions à venir.**

- 10-11-12/09: Visites avis intermédiaire
- 13/09 : 14h : Commission locale Doubs Franco-Suisse
- 13/09 : 18h30 : Industrie 4.0 à Morteau (CCI)
- 18/09 : 14h : Groupe d'accompagnement candidature UNESCO à Neuchâtel
- 19/09 : 10h : Signature GET CCI à Morteau
- 20/09 : 9h : journée CTJ sur le Tourisme transfrontalier
- 25 au 28/09 : Salon Micronora
- 27/09 à 17h30 : Focus RH à Morteau
- 29/09 : Lecture de paysages au Russey
- 5/10 9h00 : Signature du CLS à Morteau

- **PNR : lien avec les intercommunalités et les communes**

Intercommunalités : Transmettre des dates sur l'automne pour une présentation de la charte aux conseillers communautaires et conseils municipaux du secteur.

Communes : Sollicitation pour un délégué au PNR dans chaque commune en plus du Maire.

- **Reprise de Consolation**

M Binétruy informe que la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs fait face à la problématique de la reprise de Consolation. Ils souhaiteraient en faire un lieu d'éducation à l'environnement et pour cela associer le futur Parc naturel régional à la réflexion.

La prochaine séance aura lieu le lundi 8 octobre 2018 à 19h30 à Morteau

Le Président
Denis Leroux



Une copie de ce compte-rendu est disponible sur <http://www.pays-horloger.fr>